



Des cas de rougeole ont récemment été déclarés dans la communauté ainsi qu'au CHU Sainte-Justine.

En prévision de votre stage au CHU Sainte-Justine, au Centre de réadaptation Marie Enfant ou dans une de ses écoles affiliées, **voici les critères d'immunité ou de vaccination adéquate contre la rougeole**

Êtes-vous adéquatement protégé(e) contre la rougeole ?

Vous êtes considéré immunisé(e) contre la rougeole si :

- Vous êtes né(e) avant 1970.
 - Vous possédez une sérologie démontrant la présence d'anticorps contre la rougeole.
 - Vous avez subi une épreuve diagnostique démontrant que vous avez eu la rougeole (ex. : TAAN, sérologie).
 - Vous possédez une attestation médicale confirmant que vous avez eu la rougeole avant le 1^{er} janvier 1996.
- ou**
- Vous avez reçu la vaccination adéquate vous protégeant contre la rougeole :
Les travailleurs(es) de la santé (bénévole/stagiaire ou autre personne du milieu de la santé) né(e) depuis 1970 doit avoir reçu **2 doses** d'un vaccin contre la rougeole pour être considéré(e) comme protégé(e) s'il ou elle ne répond à aucun critère ci-haut mentionné.

Les stagiaires et travailleurs de la santé qui ne répondent à aucun de ces critères sont considérés à risque de contracter la rougeole

Si vous n'êtes pas considéré(e) adéquatement immunisé(e), prenez rendez-vous gratuitement sur le [Portail Clicsanté](#) pour mettre à jour votre vaccination et être adéquatement protégé(e).

Attention : Il se pourrait que les critères pour considérer une personne comme étant protégée contre la rougeole diffèrent si vous provenez d'une autre province ou pays.